



global witness

Communiqué de Presse
26 juin 2007

Congo: Le fils du Président serait-il en train de faire des achats extravagants avec les revenus pétroliers du pays ?

Il semble que le fils du Président de la République du Congo aurait dépensé des centaines de milliers de dollars de revenus qui seraient le produit de la vente du pétrole de l'Etat pour faire des achats extravagants à Paris, Marbella et Dubaï, alors que le Congo compte parmi les pays les plus pauvres et les plus endettés au monde.

Alors que 70% des citoyens congolais gagnent moins d'un dollar par jour, Denis Christel Sassou Nguesso, à la fois le fils du Président et dirigeant de la Cotrade, la filiale de la compagnie pétrolière d'état la SNPC en charge de commercialiser le pétrole, a dépensé 35 000 dollars en août 2006 sur des articles de marque comme Louis Vuitton et Roberto Cavalli.

L'audition dans une affaire de justice récente à Hong Kong a révélé que le solde de la carte de crédit du jeune Sassou, et celui de la carte de Blaise Elenga, ancien avocat de la SNPC et actuel numéro deux de la Cotrade, ont été payés avec des fonds provenant de compagnies basées dans le paradis fiscal d'Anguilla, *Elenga Investment Limited* (EIL) et *Long Beach Limited*. EIL et Long Beach Limited appartiennent respectivement à Blaise Elenga et Denis Christel Sassou Nguesso. Ces deux compagnies semblent avoir reçu, via d'autres compagnies écrans, des fonds liés à la vente du pétrole congolais.¹ ([Cliquez ici](#) pour les copies des documents.)

'De telles preuves potentielles de conflit d'intérêt flagrant dans la gestion de la richesse pétrolière du pays soulèvent de sérieux doutes autour des engagements pris par le Congo l'année dernière pour assainir ses finances publiques en échange de l'allègement de la dette', a déclaré Sarah Wykes, chargée de campagne de Global Witness.

Il existe une littérature abondante et bien documentée sur la corruption et la mauvaise gestion du secteur pétrolier congolais. Malgré le fait d'avoir gagné plus de 3 milliards de dollars en 2006, le Congo reste l'un des pays les plus pauvres et les plus endettés du monde, et sa richesse pétrolière a financé plusieurs guerres civiles meurtrières.² En mars 2006 le pays a bénéficié d'un allègement de dette dans le cadre du programme des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE), malgré ce que le FMI et la Banque Mondiale avaient appelé de « sérieuses préoccupations sur la gouvernance et la transparence financière » basées sur la mauvaise gestion de son secteur pétrolier.³

Dans le passé, des preuves, y compris des informations issues des audits de la compagnie pétrolière nationale dans le cadre de programmes du FMI ainsi que dans le cadre d'affaires en justice intentées par des créanciers commerciaux, ont révélé que pendant plusieurs années, de hauts officiels congolais ont utilisé des prêts gagés sur le pétrole et des ventes de pétrole faites par l'intermédiaire de compagnies offshore pour éviter de payer des dettes, et pour cacher de nouveaux prêts aux institutions financières internationales.⁴

Global Witness ainsi que des militants anti-corruption du Congo mènent depuis plusieurs années un plaidoyer contre ces arrangements fondamentalement opaques qui sont de nature à augmenter le risque d'une mauvaise gestion et de détournement de la richesse pétrolière du Congo. En échange de l'allègement de la dette, le pays s'était engagé à 'prévenir tout conflit d'intérêt dans la

commercialisation du pétrole ; exiger des hauts officiels qu'ils déclarent et renoncent à tout intérêt dans des compagnies ayant des relations de partenariat commercial avec la SNPC'.³ Ces dernières révélations ont tendance à montrer que le Congo n'a pas tenu ses promesses de sévir sur les conflits d'intérêts d'officiels dans le secteur pétrolier et d'assurer que les revenus publics contribuent à la réduction de la pauvreté.

Pour plus d'information, contacter Sarah Wykes au +44 7703 108 449.

Comment des paiements qui seraient le produit de la vente de pétrole ont atterri dans des comptes offshore, en passant par des sociétés écrans, qui ont servi pour régler les soldes de cartes de crédit.

- Deux cargaisons spécifiques de pétrole congolais sont répertoriées dans les transferts bancaires à Long Beach. Un paiement de 150 000 dollars du 12 avril 2005 fait référence à la cargaison *Genmar Spartiate*, vendue le 17 janvier 2005 par le Congo, et un autre paiement de plus de 322 000 dollars fait référence à une autre cargaison embarquée sur le *Tanabe* le 21 mars 2005.
- Des paiements à EIL et Long Beach provenant des sociétés écrans appelées Sphynx Bermuda et Africa Oil and Gas Corporation (AOGC) vendant le pétrole congolais sont apparus pour la première fois durant une affaire antérieure jugée à la Haute cour de Londres en novembre 2005 ('l'affaire *Nordic Hawk*').⁵ Les dernières révélations montrent que Long Beach avait reçu un paiement de centaines de milliers de dollars provenant de AOGC en 2004 alors que EIL avait reçu des paiements similaires de AOGC et d'une compagnie appelée Pan Africa durant 2002 et 2003.
- Pan Africa est identifiée comme une société offshore dont la gestion est assurée par la même compagnie de service de secrétariat qui avait fait le montage de EIL et de Long Beach. Selon une déclaration sous serment de son propriétaire, Jean Yves Ollivier, qui se déclare être un 'ami du Président Sassou Nguesso', Pan Africa 'est impliqué dans le montage des emprunts gagés sur le pétrole obtenus par la SNPC' depuis 2002, et a reçu des paiements en guise d' 'honoraires de succès' de la part de la SNPC. En 2003 par exemple, Pan Africa a reçu un paiement de 1 million de dollars. Dans sa première déclaration sous serment, Ollivier déclarait que 'il n'y a pas de transactions de business impliquant Long Beach, EIL [...] et Pan Africa' et niait avoir jamais entendu parler de EIL ou de Long Beach. Dans un témoignage ultérieur, après que des preuves de paiements dans les comptes de EIL aient été révélées, il affirme que ses déclarations antérieures pourraient être 'techniquement incorrectes' et affirme qu'un paiement de 185 000 dollars en 2002 ainsi que des 'fonds supplémentaires' étaient un prêt à Elenga, son ami personnel, pour construire une maison au Congo.¹
- AOGC et Sphynx Bermuda ont été identifiés dans l'affaire à la Haute cour de Londres en 2005 ('l'affaire *Nordic Hawk*') comme des intermédiaires qui ont acheté le pétrole congolais à la Cotrade d'une valeur de 472 millions de dollars US entre janvier 2003 et avril 2005 à des prix significativement en dessous du prix du marché et l'ont vendu avec profit à des traders indépendants. Une grande partie des profits de ces ventes ont fini dans les comptes bancaires de AOGC.⁶ Sphynx et AOGC étaient contrôlés par le patron de la SNPC, Denis Gokana, au moment où il était le conseiller spécial du Président puis dans son poste actuel de PDG de la SNPC, un conflit d'intérêt flagrant qui est prohibé par les statuts de la SNPC. Les dernières révélations en mai 2007 comprennent un 'accord de consultant' signé entre Sphynx Bermuda, EIL et Long Beach en mars 2004.
- Selon le jugement dans l'affaire judiciaire *Nordic Hawk*, l'objectif primaire des structures autour de Sphynx était de mettre les revenus pétroliers hors de la portée des créanciers

qui essayaient de saisir les biens du pays.⁶ Toutefois, Gokana lui-même a admis, dans son témoignage, avoir profité des ventes, malgré le fait que ses compagnies n'ont apporté aucune valeur aux transactions et n'ont pris aucun risque commercial.⁷ Il y a aussi des preuves que les ventes de pétrole par l'intermédiaire des sociétés écran sous le contrôle de Gokana et la pratique de recevoir des fonds en avance sous forme de pré-paiements très onéreux pour le Trésor public congolais continuent jusqu'à ce jour. Seul le nom des sociétés écran utilisées a changé.⁸

Notes

1. [Cliquez ici](#) pour les copies des documents de l'affaire juridique qui sont cités.
2. Voir le document de la Banque Mondiale : World Bank ROC, Country Brief, April 2005). La dette extérieure s'élevait à 9,24 milliards de dollars US avant l'allègement (fin 2004). Voir document de consultation, Article IV, du FMI avec le Congo, juin 2007, Tableau 9, p 32 au lien suivant: <http://www.imf.org/external/pubs/ft/scr/2007/cr07205.pdf>. Le pétrole représente environ 65-70% des recettes du Congo. En 2006 les revenus pétroliers du gouvernement ont atteint environ 3 milliards de dollars US (1531 milliards de FCFA). Ibid., Tableau 2, p. 23.
3. FMI, 'Republic of Congo Reaches Decision Point Under the Enhanced HIPC Debt Relief Initiative', Press Release No. 06/46 March 9, 2006, <http://www.imf.org/external/np/sec/pr/2006/pr0646.htm>.
4. Voir Global Witness, *L'énigme du Sphinx: Où est passé l'argent du pétrole congolais?* Décembre 2005.
5. Témoignage de Denis Gokana dans l'affaire Kensington International contre République du Congo, à la Haute cour de justice, Londres, 2005, 4^e jour d'audience, jeudi 27 octobre 2005, p.44 de la transcription. Gokana confirme un paiement de \$100,000 dollars US à EIL provenant de Sphinx Bermuda.
6. Jugement final du juge Cooke dans l'affaire opposant Kensington International à la République du Congo au niveau de la Haute Cour de Justice, Division Queens Bench, Cour Commerciale, Cour Royale de Justice, Strand, Londres, le 28 novembre 2005, para. 199 & 212. Voir aussi Global Witness, *L'énigme du Sphinx: Où est passé l'argent du pétrole congolais?*, décembre 2005.
7. Témoignage de Denis Gokana dans l'affaire Kensington International contre République du Congo, 4^e jour d'audience, jeudi 27 octobre 2005, pp. 33-37.
8. Ike Nwobodo, un trader qui a oeuvré dans la mise en place de la SNPC UK/Cotrade et qui plus tard est devenu un acteur principal dans la commercialisation du pétrole des sociétés Sphinx/AOGC, a certifié dans son témoignage en septembre 2006 que les ventes de pétrole se faisaient désormais par le biais d'une société intermédiaire appelée Phenicia, également contrôlée par Gokana. Contre-interrogatoire de M. Ike Nwobodo, Haute cour de Londres, le 12 et 13 septembre 2006.